



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Service de santé, protection animale et environnement  
Courriel : ddetspp-spa@tarn.gouv.fr  
Tél : 05 81 27 53 23

ALBI, le 25 août 2025

SPAE 25-D07-2910

Objet : Convention de partenariat pour la gestion du risque animalier dans le département du Tarn

Mesdames, Messieurs les Maires,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous adresser ci-jointe la **Convention de partenariat pour la gestion du risque animalier dans le département du Tarn** (convention CRA), signée le 25 juin 2025 par l'ensemble des partenaires.

Initié par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), le service départemental d'incendie et de secours du Tarn (SDIS) et l'Association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM 81), ce document est le fruit d'une collaboration inter-services départementaux.

Cette convention organise les liens entre différents services et structures tarnaises, dans l'objectif d'assurer une meilleure efficacité pour la gestion des animaux errants ou en état de divagation, qu'ils soient blessés ou non, ainsi que des animaux retrouvés morts sur la voie publique. Elle vise à traiter tant les situations concernant les animaux domestiques, que les animaux de la faune sauvage captive ou naturelle indigène.

Cette convention a notamment pour objectif de répondre aux interrogations des élus confrontés à ce type de problématique, afin de vous donner les outils concrets à la résolution de ces problématiques.

Nous vous rappelons qu'il existe à votre disposition un ensemble de documents mis à votre disposition afin de gérer ces dossiers parfois délicats :

- Règlement sanitaire départemental du Tarn ;
- Gestion de la divagation du bétail dans nos communes ;
- Les animaux dans nos communes (carnivores domestiques) ;
- Guide sur les fourrières animales ;
- Guide du maire : bruits de voisinage ;
- Ensemble de fiches réflexes rédigées à l'attention des maires par la DDETSPP du Tarn.

Vous retrouverez tous ces documents mis à votre disposition sur le site des services de l'État dans le Tarn à l'adresse suivante :

<https://www.tarn.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Emploi-travail-solidarites-et-protection-des-populations/Sante.-Protection-Animales-et-Environnement/Sante-et-protection-animales/INFORMATIONS-A-L-ATTENTION-DES-MAIRES/Informations-a-l-attention-des-maires>

Ainsi que sur le site de l'Association des maires et élus locaux du Tarn - ADM 81 :

<https://www.maires81.asso.fr/>

Soyez assurés que nos services respectifs se tiennent à votre entière disposition pour vous aider dans la résolution de ces différents dossiers.

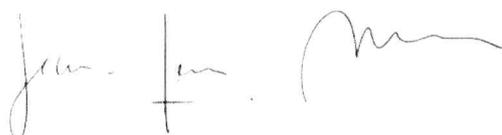
Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, notre considération la plus distinguée.

**Le Préfet du Tarn**



**Laurent BUCHAILLAT**

**Le Président de l'Association des  
Maires et Élus locaux du Tarn**



**Jean-Marc BALARAN**